

# DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Objet : Autorisation environnementale dans le cadre de la législation sur les installations classées déposée par la société ID LOGISTICS en vue d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de Mably(42)



## CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

**Philippe Benedetti**

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

## **Identification de l'autorité organisatrice**

L'enquête publique unique est organisée par la sous-préfecture de Roanne. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Mably (42300) où est déposé le dossier d'enquête.

## **Objet de l'enquête**

L'enquête publique est organisée, dans les formes prescrites par les textes exposés plus loin, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement . Le projet est situé sur la commune de Mably, Parc d'Activités de Bonvert .

## **Le maître d'ouvrage**

La demande est présentée par la société SAS ID LOGISTICS représentée par monsieur Thomas Duquesne pour l'autorisation environnementale, dont le siège social est 55 chemin des Engranauds 13660 Orgon

## **Communes concernées par l'enquête**

Au vu des activités envisagées, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km. Les communes concernées sont les suivantes :

Mably (siège de l'enquête) ;

☐ Vougy ;

☐ Roanne ;

☐ Roannais Agglomération

## **L'avis des services consultés**

☐ Par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale - MRAe ;

## **L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête**

L'enquête publique a été prescrite par arrêté du 17 octobre 2019 de Monsieur le Préfet de la Loire et par délégation, le Sous-Préfet de Roanne

- Du Code de l'environnement notamment ses articles L.123-1 et suivants, et l'article L 181-10
- La Loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- Le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

Et vu notamment :

- La demande d'autorisation environnementale formulée le 2 février 2019 et ayant fait l'objet d'un accusé de réception le 21 février 2019 par la SAS ID LOGISTICS, représentée par M. Thomas Duquesne, responsable immobilier, en vue d'obtenir l'autorisation de construire un entrepôt logistique sur la commune de Mably ;
- Le rapport du 12 août 2019 de la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, Unité interterritoriale de la Loire-Haute-Loire, chargée de l'inspection des installations classées, estimant le dossier suffisant pour la mise à l'enquête ;
- L'absence d'avis de l'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes ayant conduit à un avis tacite le 24 septembre 2019 et oublié sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

### **L'organisation de l'enquête**

L'enquête publique s'est déroulée sur la commune de Mably siège de l'enquête. La publication dans la presse et l'affichage dans les mairies et sur les lieux du projet des avis d'enquête ont été parfaitement réalisés conformément à la réglementation. L'avis d'enquête a également été publié sur le site internet [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) .

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier « papier » ont été déposées et tenues disponibles en mairie de Mably où les personnes intéressées pouvaient les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie soit de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Un registre dématérialisé a été ouvert à l'adresse : [www.registredematerialise.fr/1743](http://www.registredematerialise.fr/1743)

### **Déroulement des permanences**

Pendant toute la durée de l'enquête, je suis resté à la disposition du public, notamment au cours des quatre permanences tenues dans les locaux de la mairie précitée aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 21 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Lundi 25 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Jeudi 12 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Vendredi 20 décembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00.

Dossier : N° E19000227/69  
N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS  
Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique  
Philippe Benedetti

## Participation du public

Le bilan pour le registre dématérialisé est très positif puisqu'il y a eu :

- ✓ 743 visiteurs
- ✓ 1056 téléchargements
- ✓ 57 observations

Concernant le registre papier disponible en mairie de Mably le bilan est plutôt négatif puisqu'il n'y a eu que quatre (4) contributions, dont deux (2) avec dépôt de courrier (3) agrafés au registre. Lors des permanences je n'ai reçu que cinq visiteurs.

J'ai également reçu un courrier via la boîte mail de monsieur le Maire de la commune de Mably, à mon attention.

## CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier présenté est complet et conforme à la réglementation en vigueur. Les réponses et complément d'informations au dossier ont été apportées au dossier à la suite de l'avis des services de l'état ( courrier du 23 avril 2019).

### Objet de la demande

La demande, présentée vise à obtenir une autorisation environnementale, au titre de la réglementation sur les installations classées, pour l'exploitation d'une plateforme logistique, implantée sur la commune de Mably.

Le site d'implantation est situé sur la commune de Mably, Parc d'Activité de Bonvert sur la parcelle cadastrale n°161 section AE d'une surface de 109 966m<sup>2</sup>, actuellement occupé par des terres agricoles. Le site est situé au sein d'une ZAC autorisée.

Le site accueillera :

- ✓ Un bâtiment de 49 000m<sup>2</sup> comprenant :
  - 8 cellules de stockage pour une surface totale de 47 170m<sup>2</sup>
  - Des bureaux de quais
  - Des locaux techniques , chaufferie, local transformateurs électriques, local sprinklage pour une surface de 210m<sup>2</sup>
  - Bureaux et locaux sociaux sur deux niveaux, surface totale de plancher de 525m<sup>2</sup>
  - Local de charge d'une surface de 604 m<sup>2</sup>
- ✓ Un parking PL
- ✓ Un parking VL

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

- ✓ 4 zones de quais
- ✓ Un poste de garde
- ✓ Des voiries PL et VL ainsi qu'une voirie dédiée aux services de secours

Le projet présenté, constitue une activité nouvelle, implanté sur le Parc d'Activité de Bonvert dont une des vocations est de compléter l'offre industrielle du Roannais. Cette zone constitue avec la zone d'Andrézieux-Bouthéon la deuxième ZAIN (Zone d'Activité d'Intérêt National) du département de la Loire.

### **Compatibilité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme**

Le projet sera conforme en tout point au PLU en vigueur sur la commune de Mably, approuvé le 3 juillet 2009 puis révisé le 28 octobre 2016( approbation par le conseil municipal). Le site est implanté en zone Ueb, espace urbain à vocation économique.

### **Les capacités techniques et financières du porteur du projet**

L'exploitant possède toutes les capacités techniques et financières pour assurer le développement et le suivi de la future activité implantée sur la commune de Mably.

### **L'emploi**

Concernant l'emploi, le projet permettra la création de 200 postes environ

### **Sites et paysages**

Le bâtiment devra être intégré dans son environnement, les vues depuis l'extérieur seront préservées par des haies plantées d'arbustes. Sur le site la biodiversité sera prise en compte par la présence d'une diversité espèces végétales variées, la présence d'une prairie fleurie. On note au totale la plantation de 165 arbres tiges et 13 arbres fruitiers.

### **Les accès**

Ce sujet des accès et de l'augmentation du transit est particulièrement important, c'est un des point commun des observations faite par le public sur le dossier soumis à enquête. Le projet prévoit un trafic de 150 poids lourds/jour.

L'accès se fera principalement par la RD 39 avec un carrefour aménagé avec un tourne à gauche afin de faciliter l'accessibilité à la zone d'activité et d'un accès secondaire depuis la RD 43.

Le trafic lié au projet est compatible avec l'activité du Parc d'Activité de Bonvert.

L'utilisation du réseau fluvial ( canal de Roanne à Digoin) et du réseau ferroviaire ne concerne pas le porteur du projet, mais devrait être pris en compte par les décisionnaires politique lors de l'élaboration des Zones d'Activités.

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

*Ce point, concernant l'augmentation du trafic routier, ne pourra faire l'objet d'une réserve de main part, le pétitionnaire n'étant pas le décisionnaire en matière d'aménagement de voiries et de leurs utilisations. Cependant, cette augmentation du trafic routier et notamment aux abords du collège de Mably et du bourg interpelle la population (présent dans la majorité des observations du public), il serait judicieux de rappeler aux prestataires de transport devant intervenir sur le site, l'existence d'itinéraire adapté aux PL.*

## **Le bâtiment**

Un équipement photovoltaïque sera installé en toiture pour une surface de 23 500m<sup>2</sup>. Cette production sera de 4541 Kwc pour 46 78 MWh produit annuellement.

## **L'étude des impacts**

L'analyse du projet au regard des schémas et plan concernant le site (SDAGE, SAGE, SCOT, Plans Déchets...) n'a pas mis en évidence d'incompatibilité empêchant sa réalisation.

L'étude de dangers offre une analyse complète des différents risques associés à l'installation. Elle décrit de façon satisfaisante les mesures techniques, opératoires et organisationnelles destinées à prendre en compte les risques dont l'incendie constitue l'élément principal pour ce type d'installation. Le dossier rassemble tous les éléments pour réduire l'impact potentiel sur l'environnement et faciliter l'accès et l'intervention des secours en cas de sinistre.

Le projet est implanté dans une zone d'Activités d'Intérêt National desservie par voie routière.

Le site n'est pas concerné par :

- Une zone Natura 2000
- Zone humide
- Parc ou Réserve Naturel Régionale
- Arrêté de Biotope

Aucune prescription du PPRNPI ne concerne le site.

### Impact sur l'eau :

Les eaux pluviales de toitures et voiries seront envoyées vers le réseau de gestion des eaux pluviales du Parc d'Activités. Il est précisé que les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées avant rejet.

Un planning prévisionnel des installations de gestion des eaux pluviales est établi. Charge à l'exploitant de le respecter.

### Impact sur les sols et eaux souterraines :

Aucun produits dangereux ne sera stocké dans cet entrepôt.

## **Gestion des déchets**

Les déchets seront évacués par des prestataires agréés.

## **Remise en état du site après exploitation**

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

Le pétitionnaire détaille les mesures qui seront prises dans l'hypothèse d'une cessation d'activité, il s'engage à mener toutes les actions nécessaires prévues par la réglementation, pour que le site soit remis en état.

## **CONCLUSIONS**

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

**En rappelant que :**

L'enquête publique est organisée, dans les formes prescrites par les textes, sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'exploitation d'un entrepôt logistique.

**Considérant que :**

- Les prescriptions relatives à l'enquête publique ont respecté la législation et la réglementation en vigueur, notamment pour l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux d'informations communales ainsi qu'aux abords du site. Cet affichage a été maintenu et vérifié tout au long de l'enquête. L'avis relatif à la publicité de l'enquête a été inséré dans la presse locale.
- Le dossier d'enquête publique contenait toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur
- Toute personne intéressée a pu prendre connaissance de dossier soumis à enquête, s'exprimer, communiquer ses observations et/ou les faire parvenir dans les conditions habituelles au commissaire-enquêteur.
- Que l'enquête a pu être conduite sans difficulté
- Que le site retenu est situé dans le Parc d'Activité de Bonvert
- Qu'il n'y pas d'incompatibilité au regard des schémas et plan concernant le site (urbanisme, SDAGE, SAGE...)
- Que le bâtiment sera équipé de panneaux solaires pour une production d'énergie photovoltaïque

**Le commissaire enquêteur :**

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L 181-1 et suivants
- Vu l'arrêté Préfectoral n° 232/2019 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à une autorisation environnementale
- Vu l'ordonnance n°E19000227/69 de madame Schmerber, Vice-présidente du tribunal Administratif de Lyon, désignant monsieur Benedetti Philippe en qualité de commissaire enquêteur
- Vu la délibération du conseil municipal de Mably en date du 11 décembre 2019 donnant un avis favorable sous réserves au projet de construction d'un entrepôt logistique
- Vu la délibération du conseil municipal de Vougy en date du 2 décembre 2019 donnant un avis favorable sans réserve au projet
- Vu la délibération de Roannais Agglomération en date du 17 décembre 2019 donnant un avis favorable sans réserve au projet
- Vu les complément d'informations et réponses apportées au dossier par le pétitionnaire à la suite de l'avis des services de l'état

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti

## Avis du commissaire enquêteur

Ayant pris en compte les observations émises par le public et les élus.

Sur les bases du rapport d'enquête, des avis et motivations développés précédemment, j'émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation autorisation environnementale de la Société ID LOGISTICS, en vue d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de Mably

Cet avis favorable est assorti d'une recommandation :

- Le pétitionnaire devra prendre en compte les réserves émises par le conseil municipal de Mably

Fait à St Jean St Maurice sur Loire le 17 janvier 2020

Le commissaire enquêteur

Philippe Benedetti

Dossier : N° E19000227/69

N° E19000286/69

Autorisation ICPE pour une plateforme ID LOGISTICS

Permis de construction réalisation d'une plateforme logistique

Philippe Benedetti